

SLIMANE BEDRANI [*], SOFIANE BENADJILA, MÉRIEM GHAZI [**]

Une recherche-action en zone steppique [*]**

(Objectifs, méthode et premiers résultats)

1. PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

Les zones steppiques couvrent en Algérie 20 millions d'hectares soit 8,4 % de la superficie totale du pays.

Depuis le début du siècle, et particulièrement depuis les années cinquante, elles ont subi un défrichage intense, défrichage qui a remplacé la végétation naturelle (alfa, armoise...) par des cultures de céréales (essentiellement blé dur et orge).

Les grandes sécheresses qui ont sévi depuis le début des années soixante dix ont eu des effets néfastes sur la végétation, effets auxquels se sont ajoutés ceux d'un accroissement considérable du cheptel durant les années soixante dix et quatre vingt.

De nombreux rapports d'experts, anciens et récents (Sagne, 1950 - Monjaube, 1960 - Le Houérou, 1968, 1985), mais aussi l'observation directe du terrain, ont montré l'importance de l'extension de la désertisation [1].

Compte tenu de ce qui précède, les objectifs généraux de la recherche décrite dans ce papier sont :

- de bien comprendre les causes du phénomène de désertisation ;
- de proposer des solutions qui, permettent d'atténuer, voire de stopper, à moyen et long terme, la désertisation ;
- d'accroître le niveau de vie des pasteurs et agro-pasteurs vivant sur la steppe (essentiellement par l'accroissement de la productivité du travail et de la terre).

Dans ce cadre, des objectifs plus précis sont visés s'énonçant de la manière suivante :

a) "Etudier le système foncier des zones considérées, son impact sur la gestion des ressources pastorales et sa comptabilité avec celle proposée par les institutions étatiques".

b) "Etudier les systèmes de production pastoraux en vue de déterminer des façons d'améliorer les revenus des petits et moyens agro-pasteurs".

c) "Susciter, avec les populations des propositions techniques d'aménagement viables au niveau des unités pastorales sur la base de leurs connaissances du milieu et des techniques disponibles au HCUS"

[2].

d) "Proposer aux institutions responsables du développement steppique des modalités pratiques qui permettront d'intégrer l'approche participative dans la formulation de leurs plans de développement".

e)"Tester différentes techniques d'amélioration agro-pastorales en milieu réel, en évaluer les impacts techniques et socio-économiques".

f) "Situer les politiques de développement et de la gestion de l'élevage steppique préconisées par les institutions de développement dans une perspective de politique globale de satisfaction des besoins en viande du pays et des moyens financiers disponibles à long terme".

Les hypothèses de base - à infirmer ou confirmer - de la problématique de la recherche peuvent se résumer de la manière suivante [3] :

a) La désertisation résulte autant, sinon plus, de phénomènes humains que du phénomène naturel de la sécheresse (El Kenz, 1978 ; Boukhobza, 1982 ; Bédrani, 1987) : un ensemble de faits économiques et sociaux expliquant la dégradation progressive de la steppe : accroissement de la demande de viande, accroissement de la population de la steppe sans accroissement proportionnel de l'offre d'emploi non agricoles, statut juridique des terres steppiques et de leur gestion, faiblesse du poids politique des agro-pasteurs et pasteurs, insuffisance de leur niveau technique pour affronter des problèmes auxquels rien ne les a préparés.

b) Des solutions techniques (agronomiques, zootechniques,...) existent [4] et ont été expérimentées pour accroître la productivité physique de la steppe (Delhaye, 1974 et Le Houèrou, 1974). Elles ont été mises en oeuvre dans certaines zones et à certaines époques mais n'ont donné que peu de résultats du fait qu'elles ont été conçues et appliquées sans participation des pasteurs et agro-pasteurs qui devraient en bénéficier (Bédrani, Bellil, 1988).

c) Les pasteurs et agro-pasteurs seraient demandeurs d'un aménagement des parcours, et y participeraient activement s'ils avaient la possibilité de bénéficier d'un droit de jouissance exclusif sur ces parcours.

d) L'aide de l'État est indispensable pour développer de façon relativement rapide les zones steppiques, même dans la formule souhaitée de gestion autonome des terres de parcours par les agro-pasteurs.

2. METHODE

La méthode se veut relever à la fois de la recherche-participation et de la recherche-action. La recherche-participation voudrait faire intervenir dans la conception, dans la réalisation et dans l'analyse d'un problème

donné à la fois les chercheurs et la population dont le problème est objet de la recherche.

La recherche-action voudrait combiner dans le même mouvement l'analyse d'un phénomène, c'est-à-dire sa compréhension, et une action destinée à agir, positivement ou négativement, sur ce même phénomène [5] (Desroche, 1981). La recherche devait s'effectuer par une équipe de recherche du CREAD [6] (un économiste chef de projet, un sociologue et deux ingénieurs agronomes) en étroite liaison avec le HCDS (dont les ingénieurs devaient prendre en charge les aspects techniques, agronomiques, zootechniques), les administrations décentralisées (direction de l'agriculture de wilaya) et les autorités locales (assemblées populaires communales).

Impliquant les chercheurs, les décideurs et les agro-pasteurs, cette recherche devait permettre de déboucher sur des actions décidées, ou admises par l'ensemble des intéressés lesquels devaient s'engager à prendre des mesures et/ou exécuter les travaux nécessaires à la réussite de la recherche-action.

* Deux phases ont été prévues.

Au cours de la première phase, il s'agissait de faire une étude "diagnostic" sur deux zones de la steppe différentes par leurs situations géographiques, climatiques et les modes de conduite des troupeaux. Cette étude devait permettre de rassembler les données sur :

- les activités et l'état économique des populations ;
- les droits de propriété et d'usage des terres steppiques (terres de parcours et de culture) ;
- les modes d'utilisation des terres de parcours et les modes de conduite des troupeaux ;
- les caractéristiques physiques et climatiques des terres steppiques (climat, pédologie, hydrographie, hydrogéologie, phytoécologie,...) ;
- le bilan des interventions publiques sur les zones steppiques.

La première phase de la recherche devait déboucher sur une proposition de schéma d'aménagement et d'exploitation des deux zones choisies qui devait indiquer :

- les aménagements à faire (types de plantations, types de cultures, mise en défens, actions contre l'érosion hydrique et éolienne, forages,...) ;
- le mode de gestion des parcours et des troupeaux (charges saisonnières des différents parcours, type d'alimentation du cheptel aux différentes saisons).

* La deuxième phase consistait :

- à soumettre le schéma d'aménagement des deux zones choisies aux pasteurs et agro-pasteurs concernés qui le discutent, demandent éventuellement des modifications, l'approuvent et posent les conditions de sa réalisation ;
- à exécuter le schéma d'aménagement, l'exécution devant se faire par

les agro-pasteurs et avec l'aide négociée des services étatiques définie au cours de la période de préparation ;

- à expérimenter certaines techniques de conduite des troupeaux (soins vétérinaires, et alimentation du cheptel,...), d'amélioration des parcours (plantations, mises en défens,...), certaines techniques de labours[7], de semis, de fertilisation, des variétés adaptées ;

- à évaluer, par un suivi au moins mensuel, les expérimentations entreprises auprès d'un échantillon d'agro-pasteurs ;

- à faire une étude fine (par un suivi mensuel), auprès du même échantillon, des relations de production et d'échange, des techniques de production animale et végétale, du mode de gestion des troupeaux et des parcours, des types de droits d'usage et d'appropriation de ces derniers.

3. LES RESULTATS DE LA RECHERCHE

3.1. Les résultats de la première phase :

Les deux zones sur lesquelles se déroule le projet ont été proposées par le H.C.D.S (El Guedid et Deldoul, voir carte)[8]. La commune d'El Guedid se trouve sur les piémonts Nord de l'Atlas Saharien alors que celle de Deldoul se trouve sur les piémonts Sud de ce même massif.

Du point de vue climatique, la zone d'El Guedid est plus froide en hiver et la pluviométrie y est plus élevée expliquant aussi une plus grande extension de la céréaliculture dans cette commune.

Sur le plan humain, la population est, à El Guedid, plus sédentaire qu'à Deldoul.

Sur le plan du pastoralisme, la commune de Deldoul constitue, (beaucoup plus qu'El Guedid) dans une certaine partie, un couloir de passage (Nord-Sud-Nord) pour les transhumants de certaines tribus des piémonts Sud de l'Atlas Saharien. Elle constitue aussi un refuge d'hiver pour certains archs ou ferqate de arch[9] du Nord de l'Atlas. La commune de Deldoul présente une plus grande part de parcours recevant de 100 à 200 millimètres de pluies.

3.1.1. Les résultats sur El Guédid :

L'enquête socio-économique concerne un douar (ferqa) de la tribu des Ouled Oum Hani dont le territoire forme l'assise foncière de la commune d'El Guedid.

Les principaux enseignements tirés de cette enquête se résument de la façon suivante :

a) Si la tribu connaît son territoire, il ne semble pas y avoir de limites connues traditionnellement aux territoires des différentes ferqate du arch (douars). Cependant, les membres des douars se trouvent généralement dans le même endroit autour du gros des terres de cultures appropriées par eux. Toutefois beaucoup de terres de cultures se situent à des distances assez éloignées de ce point de concentration.

b) Les terres de cultures (dhayate anciennement cultivées ou terres résultant de défrichages de parcours plus ou moins récents) sont considérées comme des propriétés de facto d'individus et se transmettent par héritage (ou vente/achat mais rarement) bien que personne n'ait un acte notarié (ou même sous seing privé) comme cela se fait pour les terres cultivables du Nord du pays.

c) De l'opinion des enquêtés, les terres de parcours sont réputées être à la disposition de tout le monde. Des éleveurs provenant de l'extérieur de la tribu peuvent donc, traditionnellement, y faire paître leur bétail à la seule condition de ne pas empiéter sur les terres de culture. Cependant, l'accroissement de la population et du cheptel, ainsi que la sédentarisation continue (et donc la diminution des déplacements), ont poussé les agro-pasteurs à développer des pratiques leur permettant de se réserver les terres de parcours dans un rayon variable, mais assez grand (cela dépendant de la densité de la population dans chaque zone), autour de leurs terres de cultures et de leurs lieux d'habitation. Il y a donc apparition d'une appropriation privative de facto des terres de parcours, corrélative à la généralisation de la sédentarisation et à l'accroissement de la population et donc des troupeaux.

d) Les agro-pasteurs et les pasteurs sont tous acquis à ce que l'État leur accorde une jouissance exclusive des terres de parcours sur lesquelles ils se trouvent et à les aménager selon les méthodes qu'on leur indiquera. Mais ils posent comme condition à ce qu'on leur fasse un ou deux forages équipés [10] et que "l'Etat" désigne un gardien pour empêcher les gens extérieurs à la fraction d'y faire paître leurs troupeaux. Cette dernière condition est bien l'indice de la force de la tradition d'usage libre des parcours. Dans l'esprit des agro-pasteurs enquêtés (mais surtout des plus faibles d'entre eux), seule la force publique peut imposer une modification de cette tradition.

3.1.2. Les résultats sur Deldoul :

La pré-enquête, ainsi que les résultats de l'enquête sur El Guedid ont montré la nécessité de ne plus prendre comme base d'enquête la ferqa (Bédrani, 1990). Il a donc été décidé d'enquêter un échantillon aléatoire de 10 % (52 ménages) représentatif de la population de la commune [11]. Par ailleurs une enquête supplémentaire a été décidée, elle concerne les nomades transhumant par la commune.

Les principaux résultats de ces enquêtes se trouvent résumés ci-après.

a) Concernant le territoire, la majorité des enquêtés déclare en connaître les limites traditionnelles et actuelles [12], et l'identifie comme étant celui du arch [13]. En matière de droits sur leur territoire, les enquêtés déclarent qu'eux seuls ont le droit de cultiver sur ce territoire ou d'y édifier une construction (une maison, un puits,...). De façon identique à El Guedid, il ne semble pas y avoir de limites connues entre les différentes ferqate du arch.

b) Les terres de cultures sont régies par deux statuts de fait[14] : le arch et le melk[15]. Or si les terres soumises au statut melk - la totalité des cas de terres irriguées mais aussi beaucoup de terres de dhayate cultivées en sec - ne posent aucun problème, les propriétaires ayant leurs actes en bonne et due forme[16], il en est tout autrement des terres de statut arch.

Les terres déclarées melk (appropriées)[17] sont celles qui à deux moments précis de l'histoire ont été déclarées (par écrit) cultivées par tel ou tel groupe ou individu[18]. Dans le cas de la révolution agraire, l'opération "déclaration de résidence" a donné lieu à l'établissement de documents que nombre d'enquêtés exhibent pour prouver leur propriété sur les terres.

Les terres dénommées arch mais "memlouka" (c'est-à-dire appropriée de fait privativement mais sans aucun acte écrit)[19] sont celles qui sont exploitées exclusivement par une famille laquelle reconnaît explicitement que la terre est propriété du arch[20].

c) Comme à El Guedid, seule une petite proportion des enquêtés pense que les membres du arch ont la priorité sur les parcours, la très grande majorité admettant que, traditionnellement, les parcours sont libres à l'accès de tous : 89 % des enquêtés déclarent que l'accès aux parcours est tout à fait libre aux nomades étrangers au arch, 14 % d'entre eux signalant cependant qu'ils ont souvent des litiges à propos des parcours. Comme à El Guedid, on constate les mêmes comportements d'appropriation privative des parcours, cette appropriation de fait dépendant de la puissance économique et sociale des différents pasteurs et agro-pasteurs[21]. Le problème de l'accès libre des parcours se pose cependant de façon différente qu'à El Guedid du fait qu'une partie du territoire du arch est un couloir de passage traditionnel du arch des Ouled Reggad (Daïra de Ain El lbel, limitrophe au Nord de Deldoul) dans son parcours d'hiver vers les piémonts Sud de l'Atlas Saharien mais est aussi un lieu d'hivernage pour certaines tribus avoisinantes (Ouled Aïfa, Ouled Laouar, Ouled Zid, Ouled Nébarka,..). Aussi les Ouled To'aba n'imaginent guère la possibilité d'une interdiction de ce passage, ou de ce séjour, sans une intervention directe et explicite de l'autorité étatique.

d) On retrouve à Deldoul l'acceptation de l'idée, de la part des pasteurs et agro-pasteurs de la commune, d'un droit de jouissance exclusive des parcours, d'une participation aux frais d'aménagement et de la nécessité d'une défense publique du droit d'usage exclusif.

e) Contrairement à El Guedid, l'agro-pastoralisme à Deldoul procure l'essentiel du revenu pour la presque totalité des ménages : 1,9 % seulement de ces derniers n'ont que des revenus non agricoles, tous les autres réalisant plus de 65 % de leur revenu grâce surtout à l'élevage et plus modestement à l'agriculture (principalement irriguée).

f) Sur le plan zootechnique, on constate les mêmes problèmes qu'à El Guedid (pertes importantes par maladies, parasitoses, sous-

alimentation, soins vétérinaires faibles et irréguliers par non

disponibilité de produits vétérinaires). Des progrès importants restent donc à faire sur ce plan.

g) Sur le plan physique, l'étude technique, et l'observation durant le suivi, ne montrent que peu de zones d'ensablement récent mais indique un couvert végétal très faible, des sols légers et peu profonds dans le Nord de la Commune et, dans la partie Sud de la commune, des sols caillouteux sans possibilité de culture mais parsemés de dhayate [22]. Celles-ci, assez nombreuses, pourraient être très productives si suffisamment d'eau y était mobilisée. Les ressources en eau souterraine semblent importantes, bien que mal connues : les forages réalisés donnent des débits allant de 16 à 20 litres/seconde dans certains endroits.

h) Sur le plan agronomique, les rendements sont très variables, suivant la pluviométrie. Les mêmes progrès qu'à El Guedid sont certains et possibles mais essentiellement dans les dhayate : semences adaptées, fumure chimique et organique, méthodes de labours.

3.2. Les premiers résultats de la deuxième phase de la recherche

:

C'est au cours de la deuxième phase du projet que débute véritablement la participation des pasteurs et agro-pasteurs à la "recherche-action". On rappelle que la méthode participative a été adoptée dans l'espoir qu'elle donnerait de meilleurs résultats que les méthodes de développement de la steppe appliquées jusque-là, celles-ci ayant consisté à mener des actions sur la steppe sans que les bénéficiaires de ces actions n'aient été consultés ni dans la conception ni dans l'exécution de ces actions.

3.2.1. Le dialogue avec les agro-pasteurs :

Sur El Guedid, deux réunions ont eu lieu avec les agro-pasteurs concernés par le projet. La première s'est déroulée à la fin de la première phase en présence de responsables du Haut Commissariat au Développement de la Steppe. L'économie générale du projet a été exposée aux agro-pasteurs. Il leur a été aussi expliqué la méthode participative, et le refus de l'Etat d'investir désormais dans la steppe de quelque façon que ce soit sans que, d'une part, les intéressés ne soient d'accord sur les actions menées et n'aient participé à leur élaboration, sans que, d'autre part, ils ne participent eux-mêmes, soit par leur argent soit par leur travail, aux travaux d'aménagement de leur parcours et de leurs terres de cultures. Le projet part, en effet, de l'hypothèse que la recherche doit aboutir à un modèle d'aménagement et de gestion de la steppe qui puisse être, dans ses principales composantes, généralisable à l'ensemble des régions steppiques. Il est évident que le projet (ou l'État) prenait en charge tous les investissements nécessaires (et aussi toute la gestion des parcours), on obtiendrait forcément un modèle qui ne pourrait pas être généralisable, ne serait-ce que du fait de l'impossibilité pour la collectivité nationale de financer tous les investissements sur plus de 20 millions d'hectares.

Les réactions des responsables du HCDS et des agro-pasteurs sont intéressantes à noter. Les premiers désirent que le projet finance l'ensemble des actions à mener dans la recherche-action, alors que les chercheurs du CREAD proposaient une participation des agro-pasteurs afin de les responsabiliser dans leur engagement vis-à-vis du projet. L'attitude des responsables du HCDS semble être dictée par leur souci de voir le projet "réussir" (avoir un modèle) et par leur conviction qu'un quelconque effort demandé aux agro-pasteurs ne pourrait que conduire à l'échec par refus de ces derniers à y participer.

La réaction des agro-pasteurs, schématiquement, a été de demander que l'Etat les aide à résoudre deux problèmes qu'ils considèrent comme prioritaires : celui de la réalisation d'un ou deux forages et celui de la fourniture d'aliments du bétail pour la complémentation des animaux. Certains d'entre eux vont jusqu'à subordonner leur participation au projet à la promesse de réalisation de ces deux exigences.

L'accord se fait sur une participation des agro-pasteurs dans certaines actions (plantations par eux-mêmes et sur deux de leurs parcelles cultivables des plants pastoraux fournis gratuitement par le projet, achat sur leurs propres deniers des aliments du bétail et des produits vétérinaires dont l'approvisionnement sera assuré par le projet, achat d'une citerne par le projet afin d'assurer l'irrigation des plantations, l'irrigation étant faite par les agro-pasteurs). Les responsables du HCDS s'engagent fermement à réaliser au moins un forage sur les fonds publics dans moins d'un an.

La deuxième réunion, environ une année après la première, avec les agro-pasteurs a été consacrée à l'exposé par les responsables du HCDS du schéma d'aménagement et de gestion des terres de parcours et de culture [23]. L'un des responsables du HCDS a indiqué les actions préconisées et leurs limites géographiques de façon très sommaire. Il était évident que, d'une part, ce responsable connaissait très vaguement la zone, que, d'autre part, le schéma ne tenait pas du tout compte des différents intérêts présents sur la zone. Autrement dit, le schéma d'aménagement n'avait pas été fait avec un minimum de concertation avec les ménages d'agro-pasteurs vivant sur le terrain. Par ailleurs, rien n'avait été prévu pour ce qui est de l'utilisation des parcours aux différentes saisons et par les différents agro-pasteurs.

Devant un projet aussi vague, les agro-pasteurs ont dans l'ensemble donné leur accord puisque cela ne les engageait pas à grand chose. Ils soulignent cependant que la mise en défens prévue d'une partie des terres de parcours devait s'accompagner de la fourniture d'aliments du bétail. Ils se divisent par ailleurs sur l'affectation des terres de cultures qui seront irriguées par les forages réalisés sur fonds publics, les autorités présentes ayant suggéré d'en donner une partie aux agro-pasteurs les plus pauvres de la ferqua. Les propriétaires de ces terres s'opposent à cette "réforme agraire" disant que les plus pauvres bénéficieront aussi des forages puisqu'ils pourront trouver plus de travail salarié chez les propriétaires dont les terres seront irriguées.

Au cours de cette réunion, les autorités prescrites s'engagent encore une fois solennellement à réaliser les forages[24]. On se sépare après être convenus que les agro-pasteurs devront réfléchir aux propositions qui leur ont été faites et donner des contre-propositions au cours d'une prochaine rencontre. Il est à signaler que les prises de parole ont été le plus souvent celles des agro-pasteurs économiquement les plus aisés, les autres se contentant de soutenir les points de vue allant dans le sens de leurs intérêts ou, dans le cas contraire se cantonnant dans un mutisme prudent.

Dans la commune de Deldoul, une seule réunion a eu lieu[25]. Contrairement à El Guedid, la seule chose demandée à l'Etat est la reconnaissance officielle du droit d'usage exclusif des parcours par les habitants de la commune. Les techniciens du HCDS n'ayant encore ici présenté qu'un schéma d'aménagement trop vague, les représentants des pasteurs n'y ont pas fait d'objection, le président de l'Assemblée Populaire Communale s'engageant à convaincre ses administrés pour peu que les propositions d'aménagement soient claires et que le droit d'usage exclusif soit reconnu.

3.2.2. Le suivi des agro-pasteurs et les essais :

Au cours de la deuxième phase, 20 agro-pasteurs (10 à El Guedid et 10 à Deldoul) devaient être suivis, tout au long d'une année agricole pour :

- avoir des informations plus fiables sur leurs conditions de vie (dont en particulier celles des femmes), leurs besoins, leurs techniques de production, d'approvisionnement et de vente, leurs formes de gestion des parcours, des troupeaux et des terres de cultures, leurs niveaux de revenus, certaines de leurs relations sociales et de leurs relations avec les organismes d'amont et d'aval... ;
- faire avec eux et chez eux un certain nombre d'expérimentation en vraie grandeur de techniques supposées améliorantes de leurs productions ;
- familiariser les jeunes chercheurs du CREAD à la vie des pasteurs et agro-pasteurs en la leur faisant connaître en quelque sorte "de l'intérieur", grâce à des visites fréquentes et régulières (mensuelles) et, autant que possible, grâce à des séjours assez longs avec certains pasteurs.

Tous les agro-pasteurs choisis[26] ont accepté de faire les plantations de plantes fourragères qu'on leur a proposé sur des parcelles leur appartenant[27]. On a pu constater que la plupart des agro-pasteurs étaient très motivés : ils ont préalablement labouré les parcelles et ont assuré régulièrement les irrigations. Les raisons de cette motivation se trouvent certainement dans le fait que le projet leur fournit "en échange" les produits vétérinaires et les aliments du bétail (difficiles à trouver même au marché noir) et peut être aussi dans le fait que la plantation sur une terre, certes appropriée privativement mais quand même juridiquement arch, renforce le droit à l'appropriation sinon à la propriété.

Une année après les plantations (donc fin 1991), celles-ci semblent, majoritairement, avoir réussi de façon satisfaisante, le principal problème étant la présence de lapins' ou de lièvres mangeant les jeunes pousses. Les cas d'échec quasi-total sont au nombre de trois (sur 20) et semblent être dus à des plantations mal effectuées (par exemple trou trop profond), mal localisées (endroits trop venteux, sol inadapté [28], mal irriguées au départ. En général, les agro-pasteurs paraissent être fiers de leurs plantations et sont déterminés à ne pas les pâturer durant la période nécessaire à une croissance suffisante. Bien plus, l'année suivante, sept agro-pasteurs d'El Guedid (sur les dix suivis) ont demandé à acheter d'autres plants (uniquement d'*atriplex canescens*) pour procéder à d'autres plantations et à combler les vides des plantations précédentes. Quatre agro-pasteurs de Deldoul ont demandé de créer leur propre pépinière de plants pastoraux, du fait de l'éloignement de la pépinière publique existante. C'est donc plutôt une réussite et un début de démenti à ceux qui soutiennent la faible prédisposition des agro-pasteurs à soigner et à préserver des arbres ou des arbustes, dès lors que ces derniers leur appartiennent.

En matière zootechnique, les expérimentations ont porté sur- la synchronisation des chaleurs et sur une assistance qui se voulait systématique en matière de santé animale.

La pose d'éponges "hormonales" n'a pas posé de problème et a satisfait tous les agro-pasteurs suivis (sauf trois à Deldoul qui n'ont pas accepté de faire l'expérience) du fait que cette technique leur permet de regrouper les naissances et d'avoir souvent des naissances gémellaires. La forte attirance pour cette technique de la part des pasteurs et agro-pasteurs s'explique sans doute d'une part par leur souci d'éviter les mises-bas durant les périodes climatiques extrêmes (canicule et gel) et par leur comportement en matière d'accumulation. En cela, les agro-pasteurs semblent préférer l'accroissement du troupeau dans sa composante brebis reproductrices à tout autre placement. En cas de mauvaise année, la vente d'une partie du troupeau accumulé permet de faire survivre jusqu'à des jours meilleurs l'autre partie du troupeau. En adoptant cette technique, les éleveurs avaient pourtant des appréhensions. Certains d'entre eux craignaient de ne pas pouvoir faire face, sur les plans de l'assistance aux mises-bas et des soins à donner aux agneaux, à des naissances massives et trop rapprochées. Cette technique demandant un plus grand nombre de béliers, du fait que toutes les brebis sont en chaleur au même moment, certains agro-pasteurs ont été obligés d'en acheter ou d'en emprunter à des voisins.

L'opération synchronisation des chaleurs a failli être compromise par l'incapacité du projet à fournir, pourtant contre paiement, les aliments du bétail nécessaires aux brebis en période de lutte et durant leur gestation. Cela est dû au faible intérêt porté par l'ensemble des organismes qui commandent, fournissent et distribuent les aliments du bétail et peut-être aussi au détournement, au niveau de la Coopsteppe, des aliments commandés pour le projet vers des acquéreurs plus fortunés [29].

En matière de santé animale, les animaux n'ont pas toujours été traités régulièrement contre toutes les maladies et parasitoses courantes dans les régions étudiées et contre la fièvre aphteuse qui venait de se déclarer. Le résultat est que, 12 mois après le début du suivi, certaines pertes de cheptel se sont produites mais beaucoup moins que chez les autres agro-pasteurs des deux régions étudiées. C'est l'une des actions du projet qui a le plus attiré la sympathie des agro-pasteurs du fait que les produits vétérinaires leur étaient régulièrement fournis (et aux prix officiels) et que les applications ont été faites gratuitement par les chercheurs du projet et les techniciens du HCDS. Il faut dire que la rareté des produits sur le marché est une véritable hantise pour tous les éleveurs et qu'ils sont prêts à de gros sacrifices pour en trouver [30].

Le suivi a permis par ailleurs de mieux comprendre les relations des agro-pasteurs entre eux et avec certaines institutions, un éclairage sur ces relations permettant de mieux comprendre les causes de la réussite ou de l'échec des différentes actions de développement.

Les relations des agro-pasteurs entre eux sont loin de l'image idyllique que certains se font, ou se sont faits : le règne de l'argent subordonne les plus pauvres aux plus nantis lesquels se trouvent être exclusivement les notables du douar, de la ferqa ou du arch. Les relations d'affaires et d'intérêts dominant toute autre relation et les liens tribaux (encore extrêmement forts lorsqu'il s'agit de relations entre tribus) ne sont utilisés que pour défendre, le plus souvent, les intérêts bien compris des plus aisés de la tribu. Cependant, la solidarité existe dans certaines occasions et se manifeste surtout entre membres de la même ferka ou du même douar : prêts en nature ou en argent, contributions aux dépenses exceptionnelles (mariage, enterrement, certains achats lourds...).

Les relations entre les agro-pasteurs et les institutions étatiques ou para-étatiques censées être à leur service relèvent plus de rapports d'autorité que de rapports de soutien et de coopération [31]. Les comportements de certains personnels des administrations et institutions vis-à-vis des agro-pasteurs s'apparentent parfois à des comportements de prédateurs : nourriture lors des déplacements et "cadeaux" s'ils ne sont pas clairement sollicités ne sont que rarement déclinés, le monnayage occultes de certains services réels ou supposés semble assez courant. L'analphabétisme presque général, le manque de formation et d'informations, l'ignorance des procédures administratives et juridiques obligent les agro-pasteurs dans leur presque totalité, soit à se soumettre aux exigences des citadins (qui constituent d'étroits réseaux -parfois concurrents- de relations d'intérêts entre eux), soit à s'exclure des possibilités d'approvisionnement (intrants, machines, camionnettes...) et d'aide l'Etat. Le pluripartisme, la liberté d'association et de création de coopératives, tout ceci n'est encore qu'à ses débuts pour permettre de lutter dès maintenant contre les phénomènes négatifs dont il est parlé plus haut.

Cependant, grâce au suivi régulier et fréquent, les éleveurs reçoivent de la part des chercheurs plus d'informations sur leurs droits, sur ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire, sur les circuits des approvisionnements et

des services. Les relations de confiance qui s'établissent avec le temps entre les chercheurs (qui apportent une aide clairement désintéressée) et les agro-pasteurs suivis s'opposent aux relations de méfiance existant entre ces derniers et les représentants des administrations. Mieux informés, les agro-pasteurs suivis ont ainsi créé une coopérative d'approvisionnement (à El Guedid), une autre étant en projet à Deldoul. Ces coopératives leur permettent de commander des produits directement aux entreprises publiques et offices d'Etat sans passer par la Coopsteppe[32] qui ne leur livrait pratiquement rien parce qu'elle échappait totalement à leur influence. Dans cette création, les chercheurs ont joué un rôle d'animateurs, informant et aidant les agro-pasteurs à remplir les papiers, à savoir où s'adresser pour faire un acte notarié, à qui le soumettre pour être admis à s'approvisionner auprès des monopoles étatiques,.... Se mettant du côté des éleveurs, ils ont modifié, du fait de leur connaissance du "milieu urbain" et aussi de leur position sociale dans ce milieu, le rapport de force existant entre ces derniers et les membres des situations qui les encadrent, autorisant ainsi une plus grande autonomie des éleveurs.

BIBLIOGRAPHIE

- BEDRANI S. 1987 : Les pasteurs et les agro-pasteurs au Maghreb. FAO, Rome.
- BEDRANI S., BELLIL R. 1988 : Bilan des actions passées effectuées dans la commune d'El Guedid. CREAD, Alger.
- BEDRANI S. 1990 : Les systèmes agro-pastoraux maghrébin, une étude de cas en Algérie. CREAD, Alger.
- BOUKHOBZA K. 1982 L'agro-pastoralisme en Algérie : de l'ordre tribal au désordre colonial. OPU, Alger.
- DESROCHES H. 1981 : La recherche coopérative comme recherche-action, Actes du Colloque Recherche-Action. Université du Québec à Chicoutimi.
- EL-KENZ H. 1978 : Etude du pastoralisme (Daïrate de El Bayadh-Mécheria). Rapport de synthèse. AARDES-SEP, Alger.
- KHATTALI H. : Le risque de désertisation en Tunisie présaharienne. Sa limitation par l'aménagement agro-pastoral. A travers champ.
- LE HOUEROU HN. 1974 : Amélioration des pâturages et de l'élevage au Hodna. (Delhay, R.) FAO, Rome.
- LE HOUEROU HN. 1985 : La régénération des steppes algériennes. Rapport de mission en consultation et évaluation. Alger, Ministère de l'Agriculture, 1985.
- LE HOUEROU HN. 1968 : La désertisation du Sahara septentrional et des steppes limitrophes (Libye, Tunisie, Algérie). Annales algériennes de géographie, n° 6, Juil. Déc. 1968.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 1974 : Enquête nomadisme. Revue statistiques n° 14.

MONJAUZE A. 1960 : Le problème de la steppe. Direction Générale de l'Agriculture, Alger.

SAGNE J. 1950 : L'Algerie pastorale. Imprimerie Fon Lana, Alger.

Notes

[*] Directeur de Recherche CREAD

[]** Chargés d'Etude - CREAD

[*]** Réalisé à Alger, Février 1992.

[1] La désertisation se définit comme "une réduction plus ou moins irréversible du couvert végétal aboutissant à l'extension de paysages désertiques nouveaux, caractérisés par des regs, des hammadas et des ensembles dunaires, à des zones qui n'en présentaient pas les caractères" (Le Houérou, 1968).

[2] Le Haut Commissariat au Développement de la Steppe est un organisme étatique ayant une mission générale de développement des zones steppiques et de coordination de l'ensemble des politiques visant ces zones.

[3] Ces hypothèses se fondent partiellement sur des recherches publiées, à la fois anciennes et récentes (cf. Bibliographie).

[4] Si les techniques existent, cela ne veut pas dire que les moyens de les mettre en oeuvre existent tous et que les institutions pour les vulgariser existent aussi.

[5] "... dans la recherche-action les acteurs cessent d'être simplement un objet d'observation, d'explications ou d'interprétations ; ils deviennent des sujets parties prenantes à la recherche, à sa conception, à son déroulement, à sa rédaction, à son suivi..." (Desroches, 1981).

[6] Centre de Recherches en Economie Appliquée pour Développement.

[7] Le labour à la charrue polydisque, (le plus utilisé au Maghreb) est la méthode de culture la plus dangereuse pour les sols de la steppe (Khattali).

[8] La décision de choisir un terrain supplémentaire (Deldoul) - à la suite de la première enquête faite sur El Guedid - a été prise pour :

-d'une part approfondir la recherche sur les points déjà apparus à l'occasion de l'enquête sur El Guedid.

- d'autre part, diversifier les terrains –Deldoul est une commune aux conditions naturelles différentes de celles d'El Guedid- afin de voir si des aspects importants des problèmes du pastoralisme n'ont pas été mis en lumière par l'étude précédente.

[9] Le "arch", "la ferqa d'un 'arch" (appelée "douar" dans certaines régions) sont des termes arabes équivalents des termes français de tribu fraction de tribu. On continue en Algérie, en milieu rural, à identifier les familles et les personnes comme étant les membres de tel ou de tel arch telle ou telle fraction.

[10] Le "territoire" du douar n'a pas de point d'eau, ceux qui y habitent devant aller chercher l'eau au village distant de 5 à 10 Kms selon le point où l'on se trouve.

[11] Du reste à Deldoul, territoire traditionnel des Ouled 'roaba, les membres du arch ont fini –pour grand nombre d'entre eux par oublier leurs ferqate respectives d'origine. Cf. en outre la note 12 (ci-dessus).

[12] En fait, les enquêtés connaissent bien les limites du territoire du arch qui se trouvent à proximité de leurs lieux de vie et beaucoup moins bien les limites qui se trouvent à l'opposé.

[13] Il y a une exception cependant. Le lieu dit "haniet Ouled Salem" qui est un petit hameau constitue essentiellement de jardins familiaux se trouve hors de la commune. Néanmoins même ce lieu de résidence qui porte le nom d'une ferga ne semble pas appartenir à cette seule ferqa.

[14] En effet, le statut arch n'existe pas dans les juridiques actuels.

[15] Les terres soumises au statut arch appartiennent à la collectivité arch, ce statut supposant l'existence d'un organisme à la tête du arch chargé de veiller au respect du bien collectif que sont les terres arch et à en répartir la jouissance entre les membres de la collectivité. Quant aux terres melk ce sont celles qui sont propriété d'individus ou de co-indivisaires.

[16] Ce qui n'est pas le cas à El Guedid.

[17] Tout propriétaire qui ne présente pas d'acte écrit prouvant sa propriété peut se voir souvent contester sa propriété.

[18] Ces deux moments sont ceux où l'intervention de l'État sur la steppe a été globale. Il s'agit en l'occurrence du Sénatus Consulte de 1863, et de la révolution agraire réalisée par l'État algérien en 1975-76. Les deux interventions ont donné lieu à l'établissement de documents. Dans le cas du sénatus consulte, les cartes établies par Bouygues (ce sont les enquêtes qui le nomment) à l'époque (1935) portent systématiquement les inscriptions : "terres cultivées par telle famille".

[19] La terre arch "memlouka" connaît une grande précarité dans son usage. Il suffit que l'usufruitier de cette terre soit économiquement et/ou socialement faible pour voir remettre en cause son usage de la terre par de plus puissants.

[20] Cependant, en cas de forage public permettant d'irriguer une arch "memlouka", le propriétaire de tait dit accepter de bonne grâce l'affectation d'une partie des terres à d'autres personnes.

[21] Le suivi des agro-pasteurs a permis de constater à El Guedid que les terres de parcours sont strictement partagées entre les membres de la fraction, ceux qui n'ont pas de troupeaux louant leur part de parcours à des tiers, en général de la tribu. Cette pratique n'existe pas à Deldoul.

[22] Les dhayate (dhaya au singulier) sont des dépressions peu profondes d'étendue variable (moins d'un hectare à plusieurs hectares) qui constituent des points d'accumulation d'alluvions et d'eau de ruissellement. Les régions similaires à celle du Sud la commune de Deldoul (pieémonts Sud de l'Atlas Saharien) sont appelées régions des "dhayas".

[23] La réunion s'est faite chez l'un des agro-pasteurs autour d'un couscous-mouton, avec la participation de la plus haute autorité agricole, de la Wilaya (le Directeur de l'Agriculture de Wilaya).

[24] Plus de deux années après la première promesse, aucun forage n'a été réalisé. On comprend, dans ces conditions, le scepticisme des populations quand elles sont sollicitées par des actions étatiques.

[25] Regroupant les chercheurs du CREAD, le Directeur de l'Agriculture de Wilaya, les responsables du HCDS, le Président, le Secrétaire Général et plusieurs membres de

l'Assemblée Populaire Communale ainsi que les 10 agro-pasteurs ayant été retenus pour le suivi annuel.

[26] Cependant, certains agro-pasteurs sollicités n'ont pas accepté de faire de plantation, certains ne croyant pas que ça pouvait apporter une amélioration à l'alimentation de leur cheptel, d'autres n'ayant pas les moyens de faire les plantations.

[27] Bien que les plans aient été livrés en retard et pas dans les variétés et espèces prévues et bien que les techniciens du HCDS n'aient que très peu participé au travail (il était prévu qu'ils montrent aux agro-pasteurs où et comment planter).

[28] Sols argileux ou battants.

[29] Cela renvoie à la nécessaire analyse sociologique qui devra être faite de la composition et des comportements des membres des administrations et institutions (offices, coopératives, entreprises publiques) locales et régionales.

[30] Cette pénurie fait le bonheur des trafiquants de tous poils qui s'accaparent, en vue de leur revente, par des réseaux occultes, d'une partie variable des quantités de produits vétérinaires importées par l'Office d'Etat (ONAPSA. Office d'Approvisionnement de l'Agriculture). Elle serait tout à fait artificielle d'après le Directeur Général de cet Office pour lequel les produits vétérinaires seraient importés en quantités plus que suffisantes. La réexportation frauduleuse et le sur-stockage privé destiné à la revente sur le marché parallèle expliqueraient la pénurie.

[31] Les cadres et les employés des institutions chargées de la steppe, pourtant implantées en zone steppique, ne se déplacent que très rarement auprès des agro-pasteurs et le plus souvent à l'occasion de visites imposées par des autorités supérieures.

[32] Le COOPSTEPPE actuelle comprend 17000 "coopérateurs" et couvre toute la Wilaya de Djelfa. Après avoir fait cotiser ses adhérents - proportionnellement à leur cheptel (10 DA/tête d'ovin et 20 DA/tête de bovin) (ce qui n'est pas conforme au statut-type des coopératives lequel prévoit dans son article 21 "que la valeur des parts sociales est identique pour tous les sociétaires". CL. Décret 88-170 du 13.9.88, JO n° 37), elle semble se désintéresser de la presque totalité d'entre eux, son conseil de gérance - pourtant réputé élu - privilégiant d'abord ses membres dans la distribution des approvisionnements. Depuis sa création, il y a plus d'un

an, aucune assemblée générale n'a eu lieu alors que le statut-type (article 29) en prévoit au moins deux par an).